

## Fiche d'information de l'article

Cette fiche d'information sur l'article (AIS) fournit des informations pertinentes sur les batteries aux détaillants, aux consommateurs, aux OEM et aux autres utilisateurs demandant une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les batteries, sont exemptés des critères de classification des FDS du SGH. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classer les dangers physiques, sanitaires et environnementaux d'un article. Les piles grand public de marque sont définies comme des appareils électrotechniques. La conception, la sécurité, la fabrication et la qualification des batteries grand public de marque sont conformes aux normes de batterie ANSI et IEC. Le présent document est basé sur les principes énoncés dans les approches de communication des dangers suivantes : ANSI Z-400.1, GHS, JAMP AIS, IEC 62474 et ANSI C18.4M.

### 1. Renseignements sur le document

|                     |  |
|---------------------|--|
| Nom du document     | <b>Piles alcalines Procell (piles principales et spécialisées)</b> |
| Document ID         | AIS-Procell ALK  |
| Date d'émission     | 1-mai-15   |
| Préparateur         | Sécurité des produits Duracell Amérique du Nord et réglementation  |
| Dernière révision   | 1/1/2025   |
| Information Contact | <a href="mailto:SDS@duracell.com">SDS@duracell.com</a>             |

### 2. Informations sur l'entreprise

|   |  |
|---|--|
| Nom et adresse                                      | <b>Duracell US Operations</b> , 14 Research Drive, Bethel, CT USA 06801.<br><b>Duracell Batteries BV</b> , Nijverheidslaan 7, 3200 Aarschot, Belgique.<br><b>Duracell International Operations Sàrl</b> , Rue du Pré-de-la-Bichette 1, CH-1202, Geneva, Switzerland. |
| Site Web mondial                                    | <a href="http://www.procell.com">www.procell.com</a>   |
| Relations avec les consommateurs : Amérique du Nord | Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 h 00 à 17 h 00 HNE)   |

### 3. Informations sur l'article

|   |   |
|---|---|
| Description                               | Pile alcaline grand public de marque Procell  |
| Catégorie de produit                      | Appareil électrotechnique   |
| Sous-marques mondiales                    | Procell, Intense, Constant  |
| Utiliser                                  | Source d'alimentation portable pour appareils électroniques   |
| Descriptions physiques (CEI Désignations) | <u>Piles principales</u> : AA (LR6), AAA (LR03), C (LR14), D (LR20), 4,5 V (3LR12) et 9 V (6LR61, 6LP3146)<br><u>Batteries</u> : Style-F, Style-B, ILCO |

### 4. Composition/informations sur les ingrédients

| Composants                    | Ingrédients   | Numéro CAS   | Quantité |
|-------------------------------|---|--------------|----------|
| Électrode – Négative          | Zinc  | 7440-66-6    | 10-25%   |
| Électrode – Positive          | Dioxyde de manganèse                                  | 1313-13-9    | 35-40%   |
|                               | Composés de nickel                                    | Propriétaire | 0-6%     |
| Électrolyte                   | Hydroxyde de métaux alcalins (hydroxyde de potassium) | 1310-58-3    | 5-10%    |
| Pouvoir                       | Acier nickelé   | 7440-02-0    | 8-15%    |
| Autres matières non réactives |   |              | 10-15%   |

### 5. Santé et sécurité

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Premiers soins - En cas d'ingestion   | Ne pas faire vomir. Consultez immédiatement un médecin. Pour plus d'informations sur le traitement, appelez la National Battery Ingestion Hotline (les numéros de téléphone pour les États-Unis et le Canada sont fournis ci-dessous). |
| Premiers soins - Contact visuel       | Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste.   |
| Premiers soins - Contact avec la peau | Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation Persiste.  |
| Premiers secours - Inhalation         | Retirer à l'air frais.   |
| Centre antipoison/Amérique du Nord    | <b>États-Unis/Canada Appels uniquement : 1-800-498-8666 (sans frais)</b> (ligne d'assistance nationale 24 heures sur 24 sur l'ingestion de batteries)  |
| Centres antipoison/Annuaire mondial   | <a href="http://globalcrisis.info/poisonemergency.html#AAA">http://globalcrisis.info/poisonemergency.html#AAA</a>  |

### 6. Risque d'incendie et lutte contre l'incendie

## Fiche d'information de l'article

|   |  |
|---|--|
| <b>Incendie</b>   | Les piles peuvent se rompre ou fuir en cas d'incendie. Utilisez tout produit extincteur adapté à la zone environnante.   |
| <b>Incendies impliquant de grandes quantités de piles</b>   | De grandes quantités de batteries impliquées dans un incendie se rompent et libèrent de l'hydroxyde de potassium caustique. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.  |
| <b>7. Manutention et entreposage</b>  |  |
| <b>Précautions de manipulation</b>  | Évitez les abus mécaniques et électriques. Ne court-circuitez pas ou n'installez pas de manière incorrecte. Les batteries peuvent se rompre ou s'éventer si elles sont démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installez les piles conformément aux instructions de l'équipement.  |
| <b>Précautions de stockage</b>  | Stockez les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne les fait pas durer plus longtemps.   |
| <b>8. Considérations relatives à l'élimination (article 13 du SGH)</b>  |  |
| <b>Collecte et élimination appropriée</b>   | Jetez les piles usagées (ou excédentaires) conformément aux réglementations fédérales, étatiques/provinciales et locales. N'accumulez pas de grandes quantités de piles usagées pour l'élimination, car les accumulations pourraient provoquer un court-circuit des piles. Ne pas incinérer. Dans les régions/États qui exigent le recyclage, éliminez-les dans le réseau de collecte.   |
| <b>9. Renseignements sur le transport (article 14 du SGH)</b>   |  |
| <b>Statut réglementaire</b>   | Les piles alcalines (parfois appelées piles sèches ou piles « domestiques ») ne sont pas répertoriées ou réglementées comme marchandises dangereuses en vertu de la réglementation sur les marchandises dangereuses de l'IATA, des instructions techniques de l'OACI, du code IMDG, du règlement type de l'ONU, de la réglementation américaine sur les matières dangereuses (49 CFR) et de l'ADR de la CEE-ONU.   |
| <b>Conformité aux dispositions spéciales (SP)</b>   | Des dispositions réglementaires spéciales exigent que les batteries soient emballées de manière à empêcher la génération d'une quantité dangereuse de chaleur et les courts-circuits. Les expéditeurs peuvent préparer les batteries en collant les bornes, en emballant individuellement les batteries ou en séparant les batteries pour éviter tout risque de court-circuit. Les piles expédiées dans leur emballage Duracell d'origine non ouvert sont conformes. |
| <b>DOT DES ÉTATS-UNIS (ÉTATS-UNIS)</b>  | 49 CFR 172.102 Disposition spéciale 130  |
| <b>Transport aérien IATA 66e édition, OACI</b>  | Disposition spéciale A123 REMARQUE : Les mots « NON RESTREINT » et « DISPOSITION SPÉCIALE A123 » doit figurer dans la description de la substance figurant sur la lettre de transport aérien lors de l'émission de la lettre de transport aérien.  |
| <b>Ligne d'urgence pour les transports</b>  | <b>Ligne d'assistance téléphonique d'urgence 24 heures<br/>sur 24 de CHEMTREC Aux États-Unis, appelez le +703-527-3887<br/>En dehors des États-Unis, appelez le +1 703-527-3887 (à frais virés)</b>  |
| <b>10. Renseignements réglementaires (article 15 du SGH)</b>  |  |
| <b>10a. Normes applicables de l'industrie des batteries</b><br>ANSI C18.1M Part 1, ANSI C18.1M Part 2, ANSI C18.4M, IEC 60086-1, IEC 60086-2, IEC 60086-5 |  |
| <b>10b. Exigences en matière de batterie</b>  |  |
| <b>États-Unis EPA Mercury Contenant &amp; Gestion de la batterie rechargeable Loi de 1996</b>   | Au cours du processus de fabrication, aucun mercure n'est ajouté.  |
| <b>Disposition du P.R.C. sur la limitation de la teneur en mercure des piles (GB 8897.5-2013, MOD, Section 9.1(e))</b>                                    | <b>无汞</b>  |
| <b>Batterie P.R.C. sans mercure (GB 24427-2021) &lt; 1 ppm</b>  | Oui  |
| <b>CANADA : Règlement sur les produits contenant du mercure, DORS/20140254</b>  | Sans mercure   |
| <b>10c. Exigences en matière de batterie</b>  |  |
| <b>États-Unis CPSIA 2008 (PL. 11900314)</b>   | Exempter   |
| <b>USA CPSC FHSA (16 CFR 1500)</b>  | Les batteries grand public ne sont pas répertoriées comme des produits dangereux.  |
| <b>USA EPA TSCA Section 13 (40 CFR 707.20)</b>  | Aux fins du dédouanement, les batteries sont définies comme un « Article ».  |
| <b>USA EPA RCRA (40 CFR 261)</b>  | Classé comme déchet non dangereux (non inflammable, corrosif, réactif ou toxique). La réglementation fédérale universelle sur les déchets (40 CFR 273) ne s'applique pas. Les exigences de l'État peuvent être plus strictes plus strict que fédéral.  |

## Fiche d'information de l'article

|   |   |
|---|---|
| Californie Prop 65  | Aucun avertissement n'est requis selon l'évaluation d'une tierce partie.  |
| RÈGLEMENT REACH (CE) N° 1907/2006 de l'UE et REACH SVHC   | Réglementé comme un « article ». Aucune substance SVHC répertoriée n'est présente (>0,1 % p/p) conformément à la définition de l'article de la CJUE du 10 septembre 2015. Cette communication SVHC est basée sur les meilleures informations dont nous disposons. Duracell gère la conformité à la loi REACH de l'UE dans le cadre de ses activités quotidiennes en matière de qualité, de sécurité et de réglementation. La liste des substances candidates est mise à jour environ deux fois par an et Duracell mettra à jour cette déclaration en conséquence si la liste mise à jour des cellules souches souches préoccupantes a une incidence sur l'évaluation contenue dans les présentes. |
| Règlement POP de l'UE (règlement (UE) 2019/1021) et modifications connexes  | Les cellules et les piles Duracell ne contiennent pas de polluants organiques persistants   |
| <b>10d. Définitions réglementaires - Articles</b>   |   |
| États-Unis OSHA   | 29 CFR 1910.1200(b)(6)(v)   |
| États-Unis TSCA   | 40 CFR 704.3 ; 710.2(3)c) ; et [19 CFR 12.1209a)]   |
| PORTÉE DE L'UE ET DU ROYAUME-UNI  | Titre 1 - Chapitre 2 - Article 3, paragraphe 3  |
| SGH   | Paragraphe 1.3.2.1  |
| <b>11. Autres informations</b>  |   |
| <b>11a. Certification et approbations par des tiers</b>   |   |
| Remarque : La liste UL s'applique à tous les 9V et uniquement AA fabriqués aux États-Unis et en Chine.  |   |
| UL (UTGT2. S50939 Détecteurs de fumée à plusieurs stations uniques - composant)   | Norme de certification AA, 9V : Détecteurs de fumée à une ou plusieurs stations ANSI/UL 217   |
| <b>11b. Approches de communication des dangers liés aux EAE (consultées lors de l'élaboration du présent document) :</b>  |   |
| Système général harmonisé (SGH)   | Les exigences et les critères de classification des FDS du SGH ne s'appliquent pas aux articles ou aux produits (tels que les batteries) qui ont une forme fixe et qui ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption de l'article se trouve à la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : <b>Le SGH s'applique aux substances pures et à leurs solutions diluées ainsi qu'aux mélanges. Les « articles » tels que définis par la norme de communication des dangers (29 CFR 1900.1200) de l'OSHA des États-Unis, ou par une définition similaire, ne sont pas couverts par le système.</b>   |
| Joint Article Management Promotion Consortium JAMP  | JAMP est une association industrielle japonaise qui a développé le concept d'une fiche d'information sur les articles en tant qu'outil de chaîne d'approvisionnement pour partager et communiquer des informations chimiques dans les articles. Le processus de création d'AIS est basé sur les substances « déclarables » pour répondre aux exigences réglementaires mondiales ainsi que sur les substances à déclarer par GADSL, JIG, etc.  |
| IEC 62474 Ed. 1.0 B :2012 Matériau Déclaration pour les produits de et pour l'industrie électrotechnique  | Une norme internationale entrée en vigueur en mars 2012 concernant la déclaration des produits électriques et électroniques. La CEI 6274 remplace le défunt Guide conjoint de l'industrie – Déclaration des matériaux pour les produits électrotechniques (juillet 2023)  |
| Base de données CEI 62474 - Accessible au public en ligne (gérée par TC11 : Normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques.  | Le principe général pour qu'une substance soit incluse dans la base de données en tant que substance déclarable est le suivant : 1) les lois ou réglementations nationales existantes dans un pays membre de la CEI qui sont pertinentes pour les produits électrotechniques et qui interdisent ou restreignent les substances, ou qui ont une exigence d'étiquetage, de communication, de déclaration ou de notification, et 2) l'application des critères de la CEI 62474 aboutit à l'identification de la substance déclarable.  |
| ANSI C18.4M-2017 Piles et batteries portables - Environnement   | Cette norme fournit des orientations réglementaires et un modèle pour la rédaction d'une fiche d'information sur une batterie portable grand public. Voir l'annexe (informative) C.2 Fiches de données de sécurité et l'annexe E (informative) E. 2 Généralités.  |
| ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)   | 2.1 Domaine d'application : S'applique à la préparation de FDS pour les produits chimiques dangereux utilisés dans des conditions professionnelles. N'aborde pas la manière dont la norme peut être appliquée aux articles. Il présente des informations de base sur la façon d'élaborer et de rédiger une FDS. Des informations supplémentaires sont fournies pour aider à se conformer aux lois et réglementations nationales et fédérales en matière d'environnement et de sécurité. Des éléments de la norme peuvent être acceptables pour une utilisation internationale.  |
| <b>AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Cet AIS est destiné à fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de ce matériel. Les informations contenues dans le présent document ont été compilées à partir de sources considérées par Duracell comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers. Ces informations sont fournies de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou les rejets dans l'environnement. Duracell n'assume aucune responsabilité en cas de dommages causés au destinataire ou à des tiers ou de dommages à tout bien résultant d'une mauvaise utilisation du produit.</b> |   |